



« Les fondations du nouvel édifice de la transition énergétique sont posées. Maintenant, il appartient à chacun d'apporter sa pierre. »

Ségolène Royal.

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

LES ACTIONS POUR LE BÂTIMENT

Plus de 400 territoires sont labellisés et bénéficient du soutien du fonds de financement de la transition énergétique, pour des montants allant de 500 000 à 2 millions d'euros chacun.

Les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) participent activement à la rénovation énergétique de nos bâtiments et nos éclairages publics.

- 640 actions engagées sur la rénovation de bâtiments publics ou privés
- 350 actions engagées sur la rénovation de l'éclairage public
- 90 bâtiments à énergie positive construits
- plus de 5 000 logements rénovés ou en cours de rénovation sur près de 420 000 m² habitables
- 600 000 ampoules LED commandées en remplacement d'ampoules énergivores

Les territoires à énergie positive pour la croissance verte s'engagent à :

- **rénover énergétiquement** les bâtiments publics et logements ;
- **construire** des bâtiments à énergie positive et à réduction carbone ;
- **améliorer** l'éclairage public.

Autant d'actions concrètes qui favorisent la création d'emplois dans le bâtiment grâce à l'accélération de la transition énergétique.

DE NOUVELLES ACTIONS FINANÇÉES

👉 **Rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte formule des objectifs majeurs :

- à partir de 2017 : 500 000 logements rénovés chaque année, dont au moins la moitié occupée par des ménages aux revenus modestes ;
- d'ici 2025 : réhabilitation des bâtiments privés résidentiels les plus énergivores (330 kWh/m².an) ;
- d'ici 2050 : rénovation de tout le parc immobilier en fonction des normes bâtiment basse consommation (BBC).

Les actions de rénovation énergétique du bâtiment captent 45 % du total des investissements TEPCV.

Objectifs :

- **1 500 bâtiments publics** rénovés, soit **1,1 million de m²**
- plus de **300 GWh** d'énergie finale économisés par an
- **610 000 tonnes de CO₂** évitées chaque année

👉 **Construction des bâtiments de demain**

À l'horizon 2018, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte permettra la mise en place d'un nouveau standard environnemental ambitieux et, à l'horizon 2020, les bâtiments à énergie positive se généraliseront.



Ces bâtiments exemplaires permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie – construction, exploitation et usage –, notamment en utilisant des matériaux faiblement émetteurs en carbone.

Un nouveau label E+C- pour certifier les bâtiments à « énergie positive & réduction carbone ».

Les TEPCV sont des acteurs privilégiés de cette transformation qu'ils peuvent accompagner opérationnellement et financièrement par :

- la mise en place d'une action TEPCV pour financer les surcoûts d'ingénierie (réalisation d'analyses de cycle de vie) ou de travaux des bâtiments labellisés E+C- ;
- l'octroi d'un bonus de constructibilité aux bâtiments respectant les niveaux ambitieux du label E+C- ;
- la généralisation des constructions neuves de bâtiments publics, sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, exemplaires sur les volets énergétique et environnemental.

👉 Éclairage public

Le montant total des subventions TEPCV consacrées à des actions d'amélioration de l'éclairage public s'élève à plus de 21 M€, pour un coût total de 40 M€, soit un taux moyen de subvention de 53%. Ces actions portent sur :

- le remplacement d'ampoules énergivores par des ampoules LED plus respectueuses de l'environnement et économes en énergie ;
- la modernisation des systèmes d'éclairage public, comme le remplacement d'armoires électriques vieillissantes ;
- des actions innovantes d'optimisation des systèmes d'éclairage visant notamment à limiter les nuisances lumineuses nocturnes pour le confort des habitants et la préservation de la biodiversité.

Objectifs :

- **Plus de 56 GWh** d'énergie finale économisés par an, soit une réduction globale d'environ 7 M€ sur les factures annuelles des collectivités
- **Plus de 4 500 tonnes de CO₂** évitées par an



LES TERRITOIRES EN ACTIONS !

Une île à énergie positive

Le conseil départemental de Mayotte, devient le 400^e territoire à énergie positive pour la croissance verte, avec un plan d'actions très innovant comportant un éclairage 100 % solaire.

Rénovation énergétique d'un collège

À Valognes, dans la Manche (50), la convention TEPCV signée avec le Conseil départemental a permis de soutenir la rénovation énergétique du collège Félix Buhot. Le remplacement des menuiseries et l'isolation thermique des murs par l'extérieur ont permis un gain énergétique global de 53 %, pour un coût total de 470 000 euros.

Rénovation énergétique de deux écoles

À Labarthe, en Haute-Garonne (31), la rénovation énergétique des écoles des Petits Ruisseaux et des 3 Moulins va permettre de diminuer la consommation énergétique de respectivement 30 % et 32 %.

Rénovation d'une salle des associations

À Saint-Ouen, dans le Loir-et-Cher (41), la rénovation énergétique au niveau BBC de la salle des associations Schatteman va permettre à la commune d'économiser chaque année plus de 4 000 euros de charges de fonctionnement et d'éviter l'émission de près de 4 tonnes d'équivalent CO₂ grâce à l'économie de 75 750 kWh d'énergie primaire.

Construction d'un gymnase

À Muttersholtz, dans le Bas-Rhin (67), le soutien reçu dans le cadre du programme TEPCV a permis de financer la construction d'un gymnase exemplaire à énergie positive (début des travaux en septembre 2016).

Pour en savoir plus : www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr

**Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER